



## Conseil économique et social

Distr. : Générale  
4 mai 2011

Français  
Original : Anglais

---

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du commerce et de l'investissement

#### Deuxième session

Bangkok, 27-29 juillet 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Promouvoir le commerce et les investissements  
dans le domaine des biens et services  
à faible intensité de carbone**

### **Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone**

#### **Note du secrétariat**

##### *Résumé*

Bien qu'il soit couramment admis que le changement climatique aura un impact sur le commerce et les investissements, qui sont tous les deux les moteurs du développement et de la croissance économiques, la recherche d'un consensus international sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables de ce phénomène n'a pas encore abouti. La thèse du présent document est que, malgré le coût, dont tout le monde est conscient, des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, l'expansion du commerce et des investissements dans le domaine des biens, technologies et services « climatiquement intelligents », peut contribuer à une solution triplement gagnante pour le commerce, le climat et le développement. Le document décrit les possibilités qui s'offrent pour promouvoir le commerce et les investissements dans ce domaine dans la région. Il présente un cadre de politique générale permettant de tirer parti de ces possibilités. Il préconise vivement la coopération régionale et propose un partenariat ou un accord régional sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, notamment un accord régional sur le commerce et les investissements. Il est proposé à cet égard que la CESAP pilote cette initiative.

Au cours de ses discussions sur les questions abordées dans le présent document, le Comité souhaitera peut-être donner au secrétariat des indications sur le rôle qu'il devrait jouer pour trouver des réponses.

## Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
II. Commerce, investissements et changement climatique : interdépendance et impacts, et les préoccupations des pays en développement.....	2
III. Possibilités offertes par le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services climatiquement intelligents .....	4
A. Possibilités offertes par le commerce.....	4
B. Possibilités offertes par les investissements.....	6
IV. Politiques de promotion du commerce et des investissements dans le domaine des biens et services climatiquement intelligents .....	7
V. Coopération régionale et rôle de la CESAP.....	10
VI. Questions soumises au Comité pour examen.....	11

## I. Introduction

1. Le présent document a été rédigé sur la base d'un chapitre du *Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique 2011*.<sup>1</sup> Il décrit les rapports entre le commerce, les investissements et le changement climatique et plaide en faveur de l'expansion du commerce des biens, technologies et services climatiquement intelligents et des investissements dans ces mêmes biens, technologies et services ce qui contribuerait à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. En particulier, le document préconise la coopération régionale dans la promotion du commerce et des investissements dans les biens, services et technologies climatiquement intelligents à faible intensité de carbone et un rôle pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à cet égard.

## II. Commerce, investissements et changement climatique : interdépendance et impacts, et les préoccupations des pays en développement

2. L'interdépendance entre les questions relatives au commerce, aux investissements et à l'environnement, s'agissant en particulier de l'impact du commerce et de la libéralisation des échanges sur le changement climatique, a été amplement discutée dans la littérature spécialisée.<sup>2</sup> Il est généralement admis que le commerce et les investissements contribuent aux émissions de GES car les processus de production et de transport liés à ces activités sont dans une très large mesure tributaires des combustibles fossiles lesquels contiennent de fortes concentrations de carbone et sont les principaux facteurs responsables des émissions de GES. Toutefois, l'intensité de carbone de l'activité commerciale internationale n'est pas toujours plus élevée que celle des modes de production

<sup>1</sup> ST/ESCAP/2596

<sup>2</sup> Pour un aperçu général de ces questions voir par exemple : Organisation mondiale du commerce (OMC) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)-*Commerce et changement climatique : rapport OMC-PNUE* (Genève 2009). Disponible en ligne à l'adresse [http://www.wto.org/french/res\\_f/publications\\_f/trade\\_climate\\_change\\_f.htm](http://www.wto.org/french/res_f/publications_f/trade_climate_change_f.htm)

locaux (voir paragraphe 5 ci-après). De plus, le commerce et les investissements sont essentiels pour le développement et la croissance économiques, notamment pour permettre aux pays d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier l'objectif 1 portant sur la réduction de la pauvreté. La contraction ou l'élimination du commerce et des investissements ne serait donc pas une solution pratique pour résoudre les problèmes liés à leur intensité de carbone. Lorsque les sources d'énergie renouvelable et les technologies utilisant cette énergie pourront être utilisées dans la production et le transport, le commerce et les investissements contribueront dans une large mesure à résoudre les problèmes posés par le changement climatique. Les investissements, en particulier, sont nécessaires pour mettre au point et commercialiser des produits et des technologies viables, peu onéreux, à faible intensité de carbone ou climatiquement intelligents tandis que le commerce et l'aide au commerce sont nécessaires pour mettre ces produits et ces technologies à la disposition de tous les pays, notamment les moins avancés d'entre eux. Dans un tel scénario, le commerce, l'environnement et le développement sont tous trois gagnants.

3. Certaines des économies les plus dynamiques se trouvent dans la région de l'Asie et du Pacifique. Leur croissance est imputable à un niveau d'activité commerciale et d'investissement élevé qui entretient cette croissance.<sup>3</sup> Ces économies figurent aussi parmi celles qui émettent les plus fortes quantités de carbone dans le monde. Selon les données les plus récentes provenant du Climate Analysis Indicators Tool de l'Institut des ressources mondiales, les émissions de GES de la région ont augmenté plus rapidement que la moyenne mondiale.<sup>4</sup> La Chine a dépassé les États-Unis pour devenir le plus gros émetteur de GES en 2005, dernière année pour laquelle on dispose de données portant sur tous les GES émis par 185 pays et zones.<sup>5</sup> L'Inde se situait à la 5<sup>e</sup> place et l'Indonésie à la 12<sup>e</sup> place pour les émissions. Toutefois, si l'on mesure les quantités en équivalent de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e) par habitant, la Chine se trouverait à la 71<sup>e</sup> place et l'Inde à la 123<sup>e</sup> place dans le monde alors qu'en 2007 leur place respective était 66<sup>e</sup> et 122<sup>e</sup>.<sup>6</sup> Il est également bon de noter que les intensités d'émission de CO<sub>2</sub> (niveau des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à la production économique ou CO<sub>2</sub>/PIB) ont chuté dans la plupart des économies asiatiques pendant la période 1992-2006 au cours de laquelle leur croissance a été plus rapide que leurs émissions de CO<sub>2</sub>. En 2005, l'énergie, l'agriculture, les changements d'utilisation des sols et la foresterie ont été les principaux responsables d'émissions de GES, soit respectivement 64 %, 14 % et 11 % de toutes les émissions de GES provenant de la région de la CESAP.

4. De façon générale, si le premier souci des pays développés dans les négociations sur le changement climatique est le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation, celui des pays en développement est l'équité, le coût des mesures d'adaptation au changement climatique et le transfert de technologie.

<sup>3</sup> *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2009: Trade-led Recovery and Beyond* (publication des Nations Unies, N° de vente E.09.II.F.19).

<sup>4</sup> <http://cait.wri.org>.

<sup>5</sup> Les sources de GES sont notamment les changements d'utilisation des sols et les sources de combustibles internationaux pour les six gaz les plus communs : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), méthane (CH<sub>4</sub>), oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les fluorocarbones chlorés (CFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>). Les 185 pays et zones figurant dans la base de données CAIT 8.0 comprennent toute l'Union européenne et la Province chinoise de Taïwan.

<sup>6</sup> Les données sur les émissions de GES ne sont disponibles que pour 2005 mais le CAIT 8.0 fournit des données sur les émissions de CO<sub>2</sub> pour 2007.

Tout traité international sur le changement climatique devrait donc comporter des dispositions claires sur un partage équitable des coûts, le transfert de technologie et l'assistance. Pour l'heure, les négociations se poursuivent mais les perspectives d'un éventuel succès dans un avenir proche semblent sombres. Cela étant, rien n'empêche les pays d'adopter des mesures d'atténuation volontaires aux niveaux national et régional. De telles mesures ne seront peut-être pas suffisantes à long terme mais elles constitueraient un bon début pour s'attaquer sérieusement au problème du changement climatique. Du moins existe-t-il un consensus selon lequel le scénario du « laisser-faire » n'est pas acceptable.

### **III. Possibilités offertes par le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services climatiquement intelligents**

#### **A. Possibilités offertes par le commerce**

5. On croit à tort qu'une marchandise importée a toujours une empreinte de carbone plus importante qu'une marchandise fabriquée dans son propre pays, à cause du facteur transport. Toutefois, l'intensité de carbone d'une marchandise produite localement n'est pas nécessairement plus élevée que celle d'une marchandise importée. Une étude de la CESAP<sup>7</sup> a révélé qu'en utilisant ce que l'on appelle les indices d'intensité d'émission des exportations et importations,<sup>8</sup> la Chine, l'Indonésie et le Vietnam avait importé des produits fabriqués à l'extérieur avec des niveaux d'émission moindres que s'ils avaient été produits localement, à l'inverse du Bangladesh, de l'Inde et de la Thaïlande. De même, le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande et le Vietnam avaient exporté des marchandises produites localement avec un niveau d'émission plus élevé que si ces marchandises avaient été produites localement dans les pays destinataires. Il est donc important de faire une analyse détaillée de l'intensité de carbone tenant compte de la structure commerciale de chaque pays et de faire des ajustements en fonction des résultats d'une telle analyse. En d'autres termes, la notion d'avantage comparatif traditionnel doit être précisée par l'inclusion d'une mesure de l'empreinte de carbone afin que cet avantage comparatif soit durable.

6. Il s'ensuit donc que tout commerce n'est pas préjudiciable du point de vue du changement climatique. Cependant, parmi les mesures volontaires les plus importantes que les pays pourraient adopter figurent celles qui encourageraient le commerce et les investissements dans le domaine des biens et des technologies climatiquement intelligents, en particulier les technologies utilisant les énergies renouvelables et les services climatiquement intelligents. Ces biens et ces technologies sont climatiquement intelligents en ce sens que non seulement ils contribuent à réduire les émissions de GES mais qu'ils n'ont aucun effet nocif sur

<sup>7</sup> Truong P. Truong et Mia Mikic, Trade and climate change: development of the emission intensity indices, ARTNet Alerts on Emerging Policy Challenges, N° 6 (août 2010), disponible à l'adresse [www.unescap.org/tid/artnet/pub/alert6.pdf](http://www.unescap.org/tid/artnet/pub/alert6.pdf).

<sup>8</sup> Les valeurs de ces indices vont de zéro à l'infini mais le repère important est une valeur égale à 1. Par exemple, si l'indice d'intensité d'émission d'un produit importé est supérieur à 1, les émissions incluses dans les marchandises produites à l'extérieur et transportées vers une destination quelconque sont plus importantes que les émissions qui auraient été causées par la production locale à cette destination pour le même volume de marchandises. Une valeur 1 indique que les émissions liées à l'importation d'une marchandise sont les mêmes que celles qui sont liées à la production locale de la même marchandise.

l'environnement. Après avoir analysé une liste de 64 biens et technologies de ce type, les experts de la CESAP ont mis en évidence un accroissement du commerce mondial et régional des biens climatiquement intelligents bien que ce commerce ne représente que 3 % environ du volume total des échanges mondiaux et régionaux respectivement.<sup>9</sup> La région de l'Asie et du Pacifique commence à apparaître comme la région la plus dynamique du monde en ce qui concerne le commerce des biens climatiquement intelligents, la Chine et le Japon en étant les deux principaux pays exportateurs. En 2008, la part du commerce mondial de ces biens et technologies dans la région était d'environ 31,9 %. La valeur des exportations et des importations de ces mêmes biens et technologies a triplé pendant la période 2002-2008 et ces échanges entre les pays de la région représentent environ la moitié du commerce total des biens et technologies climatiquement intelligents en Asie et dans le Pacifique.

7. L'analyse effectuée par la CESAP à l'aide d'indices commerciaux comme l'indice de compétitivité, l'avantage comparatif révélé et l'indice régional d'orientation<sup>10</sup> ainsi que l'analyse des tarifs appliqués dans certains pays de la région aux technologies climatiquement intelligentes figurant sur la liste de la CESAP<sup>11</sup> ont montré que les possibilités d'accroître le commerce et les investissements dans le domaine des biens et des technologies climatiquement intelligents, aux niveaux international et régional, étaient considérables. En se basant sur la seule analyse de l'avantage comparatif révélé, il apparaît que la Chine, Hong Kong (Chine) et le Japon sont les économies les plus compétitives du point de vue des biens et des technologies climatiquement intelligents. Étant donné la position solide de ces économies, l'indice de l'avantage comparatif révélé pour l'ensemble de la région de la CESAP se situe tout juste au-dessus de 1, montrant que la région a un avantage comparatif dans ce secteur. Une analyse de l'indice d'orientation régionale fait apparaître qu'il existe également un potentiel pour le commerce intrarégional de ces biens et technologies. Les tarifs imposés à l'importation de ces biens et technologies ont été dans de nombreux cas réduits bien que certains pays produisant des quantités d'émissions élevées et ayant un avantage comparatif dans ces biens et technologies maintiennent des tarifs relativement hauts.

8. Cela dit, une simple analyse effectuée à l'aide du modèle gravitaire montre que les tarifs jouent un rôle mineur dans les échanges commerciaux de biens et technologies climatiquement intelligents. Il semble qu'un niveau plus élevé de revenus dans un pays donné soit davantage lié à des importations plus nombreuses de ces biens et technologies qu'au niveau des tarifs. En outre, les barrières non tarifaires telles que l'imposition de normes semblent fortement entraver le commerce de ces mêmes biens et technologies. L'analyse gravitaire révèle par ailleurs que, selon les données de 2008, la valeur potentielle des exportations de biens climatiquement intelligents dans la région de l'Asie et du Pacifique oscillait entre 30 et 35 milliards de dollars pour cette année-là. Si les économies de l'Asie et du Pacifique avaient pu tirer parti de ce potentiel, la valeur de leurs exportations aurait augmenté de près de 7,34 milliards de dollars. Grâce

<sup>9</sup> CESAP (à paraître), *Trade, Investment and Climate Change in Asia and the Pacific: working together toward a Triple Win Outcome*.

<sup>10</sup> Pour une définition de ces indices, consulter : [www.unescap.org/tidartnet/artnet\\_app/iti\\_aptiad.aspx/](http://www.unescap.org/tidartnet/artnet_app/iti_aptiad.aspx/).

<sup>11</sup> On a utilisé les catégories suivantes de technologies climatiquement intelligentes : systèmes photovoltaïques solaires, énergie éolienne, charbon propre, éclairage efficient et autres technologies analogues.

à une sensibilisation plus grande au changement climatique et à l'accroissement du commerce de ces biens et technologies, on devrait voir progresser le commerce des services climatiquement intelligents mais il n'est guère facile d'obtenir des données concernant ce commerce ce qui en complique l'analyse.

## B. Possibilités offertes par les investissements

9. Il est difficile de mesurer l'ampleur des investissements dans les biens et technologies climatiquement intelligents. Les chiffres concernant les investissements étrangers directs (IED) dans ces biens et technologies sont particulièrement malaisés à évaluer. Toutefois, alors que l'attention se porte actuellement sur les technologies utilisant les énergies renouvelables, la région de l'Asie et du Pacifique est en train de se positionner comme premier investisseur mondial dans tous les domaines. Contrastant fortement avec le recul de l'investissement en Amérique du Nord et en Europe, et malgré le ralentissement économique, les investissements dans l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique ont progressé de 37 % en 2009, tandis qu'ils diminuaient de 33 % en Amérique du Nord et de 16 % en Europe. C'est en Chine que les investissements dans l'énergie durable ont été les plus nombreux et qu'ils ont augmenté le plus (53 %), passant de 22 milliards de dollars en 2008 à 33,7 milliards en 2009. Cette croissance rapide a clairement placé la Chine au premier rang des investisseurs en énergie durable, tant dans la région que dans le monde : ce pays détient 28 % de tous les investissements mondiaux dans l'énergie durable et 83 % des investissements régionaux. Les autres pays de la région sont très en retard : l'Inde est un distant second avec des investissements s'élevant à 2,7 milliards de dollars en 2009, soit 2,3 % du montant de ces investissements dans le monde et 6,6 % des investissements effectués dans la région. Non seulement la Chine est en tête au niveau mondial pour les investissements durables mais elle se détache également très nettement pour ce qui concerne les investissements dans l'énergie éolienne, ceux-ci représentant 40 % du volume total de ces investissements dans le monde.

10. Malgré le caractère frappant de ces chiffres, ils sont néanmoins très en-deçà de ce qui est nécessaire pour empêcher que les températures, à l'échelle de la planète, n'augmentent de 2°C d'ici à la fin du siècle, ce qui correspond au niveau d'accroissement des températures auquel il est encore possible de « gérer » le changement climatique. On estime que la réduction des émissions au niveau approprié nécessitera des investissements supplémentaires s'élevant, pour l'ensemble du monde, à plus de mille milliards de dollars par an entre 2010 et 2050. Environ la moitié de cette somme serait nécessaire pour la région de la CESAP, soit environ 600 milliards de dollars par an, en plus des montants investis actuellement. On pense que la Chine fera plus de la moitié des investissements nécessaires pour atténuer les effets du changement climatique, suivie de l'Inde à hauteur de 17 %, puis du reste des pays en développement avec un pourcentage à peu près identique à celui de l'Inde.

11. Selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie, près de 50 % des investissements nécessaires pendant la période 2010-2050, iront au secteur des transports puis dans celui du bâtiment à hauteur de 27 % tandis que 21 % des investissements iront à la production, à la transmission et à la distribution d'énergie.<sup>12</sup> Les investissements dans l'efficacité énergétique,

<sup>12</sup> Agence internationale de l'énergie : *Energy Technology Perspectives 2010: Scenarios and Strategies to 2050* (Paris, OCDE/AIE, 2010).

principalement à l'étape de l'utilisation finale, constitueront la majorité de tous les investissements dans le secteur de l'énergie, suivi des énergies renouvelables. Enfin, dans le secteur des services, le marché des services d'efficacité énergétique devrait connaître un accroissement spectaculaire, sous la forme de services de consultation en efficacité énergétique dans tous les secteurs mentionnés ci-dessus, notamment dans le perfectionnement des procédés industriels.

12. Si ces besoins en investissements comportent des coûts considérables et représentent donc un défi financier pour les gouvernements, le secteur privé et les consommateurs, ils offrent en même temps d'immenses possibilités pour les entreprises. L'ampleur exacte de ces possibilités dépendra naturellement du degré d'ambition des décideurs, de la combinaison des moyens d'action adoptés et de la volonté de faire appliquer les mesures prises.

#### **IV. Politiques de promotion du commerce et des investissements dans le domaine des biens et services climatiquement intelligents**

13. Étant donné les possibilités d'expansion du commerce et des investissements dans les biens et technologies climatiquement intelligents, les gouvernements ont un rôle à jouer dans la formulation et la mise en œuvre des politiques appropriées. Les politiques relatives au changement climatique ne portent en général pas sur le commerce ou les investissements : elles ont néanmoins un impact sur ces deux domaines. Elles peuvent donc être soumises aux règles du commerce international, en particulier celles figurant dans les accords commerciaux multilatéraux conclus dans le cadre de l'OMC. Certains pays, en particulier, ont imposé ou envisagent d'imposer des taxes aux frontières ou des ajustements fiscaux frontaliers sur le carbone afin que les importations et les produits nationaux soient traités de manière équitable, et pour empêcher par là même des entreprises nationales ayant une empreinte de carbone relativement élevée de quitter leur pays d'origine pour « chercher refuge » dans d'autres pays où les règlements sont moins stricts, procédé appelé « fuite de carbone ». Toutefois, indépendamment des difficultés qu'il y aurait à imposer de telles taxes, la recherche a montré que les fuites de carbone étaient, soit inexistantes, soit négligeables.<sup>13</sup>

14. Il est difficile d'élaborer au niveau national des politiques comportant de véritables incitations en faveur de l'atténuation et de l'adaptation. De telles politiques peuvent prendre la forme de mesures normatives (notamment règlements, normes, étiquetage) et de mesures de stimulation économique (notamment taxes, permis négociables et subventions). Il s'agit souvent de politiques commerciales ou de politiques d'investissement ou encore de mesures ayant des incidences pour le commerce et l'investissement. Dans la pratique il est donc très difficile d'établir des distinctions claires. Ce qui est important c'est que l'atténuation des effets du changement climatique requiert une approche globale

<sup>13</sup> Voir, par exemple, Organisation pour la coopération et le développement économiques : « *Économie de la lutte contre le changement climatique : politiques et options pour une action globale au-delà de 2012* » (Paris, OCDE, 2009), et Peter Wooders et Aaron Cosbey : « Subventions et droits de douane liés au climat : aspects économiques (compétitivité et fuites) ». Document d'information de la deuxième conférence du programme Réfléchir à l'avenir du commerce international, intitulée « Changement climatique, commerce et compétitivité : défis pour l'OMC » (Genève, 16-18 juin 2010).

combinant diverses mesures qui doivent être cohérentes et soigneusement coordonnées aux niveaux national et régional, être conformes aux règles du commerce international, ne pas avoir d'effet protectionniste caché ou ne pas créer de distorsions néfastes pour le commerce.

15. Les mesures ayant véritablement pour but de contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets sont des mesures de politique générale portant sur des actions d'atténuation appropriées et des programmes d'action nationaux sur l'adaptation (pour les pays les moins avancés seulement) conformes aux engagements pris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,<sup>14</sup> un cadre juridique national global pour la croissance à faible intensité de carbone et l'adoption éventuelle de systèmes nationaux d'échange d'émissions (aussi appelé système de plafonnement et d'échanges). Les politiques ciblant des secteurs particuliers, notamment celles qui visent à réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, entreraient dans cette catégorie. On mentionnera également entre autres politiques à caractère général des systèmes de passation des marchés publics favorisant les fournisseurs dont l'activité est à faible intensité de carbone. Ces politiques et mesures devraient être conjuguées à des mesures financières c'est-à-dire des mesures portant sur l'institution d'une taxe sur l'utilisation de produits à forte teneur en carbone et subventionnant l'utilisation des produits à faible teneur en carbone. C'est pourquoi il faudrait que les subventions en vigueur dans de nombreux pays en faveur des combustibles fossiles soient réduites ou éliminées progressivement, cela afin de limiter les impacts négatifs d'une telle intervention sur les pauvres, et en même temps soutenir activement les investissements dans la production et l'utilisation des biens et des technologies climatiquement intelligents. Il faudrait également prendre des mesures particulières pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, par exemple une tarification préférentielle de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable et des normes applicables aux sources d'énergie renouvelable comme en ont déjà adoptées plusieurs pays en développement d'Asie. Les politiques de commerce et d'investissement devraient être intégrées aux stratégies d'ensemble d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de leurs effets.

16. Si l'instauration de barrières commerciales à l'encontre de produits perçus comme ayant une large empreinte de carbone est susceptible de constituer une violation des règles commerciales internationales, on pourrait et devrait adopter des politiques commerciales favorisant le commerce des biens, technologies et services climatiquement intelligents. Il faut donc supprimer les obstacles à ce commerce, tant aux frontières qu'au-delà. Alors que les négociations sur la libéralisation des biens et services environnementaux piétinent dans les enceintes multilatérales, la libéralisation unilatérale dans le cadre d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux semble constituer la deuxième solution la meilleure. Les négociations sur la libéralisation du commerce des biens, technologies et services climatiquement intelligents se heurtent généralement à l'absence de consensus sur la définition de ce qui constitue un bien ou un service environnemental ou climatiquement intelligent et sur les modalités d'abaissement des barrières qui entravent ce commerce. Toutefois, les chances de parvenir à un consensus dans un cadre bilatéral ou sous-régional sont plus grandes. En attendant, les pays pourraient adopter des mesures de facilitation du commerce et du transport, comme par exemple les échanges commerciaux

---

<sup>14</sup> Voir Nations Unies, *Recueil des traités*, vol 1771, No 30822.



automatisés pour tous les types de biens et l'adoption de guichets uniques ce qui favoriserait la réduction des émissions de carbone liées au commerce.

17. Les politiques d'investissement jouent un rôle important à la fois pour promouvoir les investissements directs nationaux et étrangers dans la production de biens et de technologies et la fourniture de services climatiquement intelligents. Les sociétés transnationales sont à l'avant-garde de la mise au point des technologies climatiquement intelligentes ; il est donc essentiel de créer un environnement propice et facilitateur pour ce type d'investissements.<sup>15</sup> Cela signifie notamment un cadre régulateur favorable, des infrastructures appropriées, l'existence au niveau local d'experts, de régimes incitatifs ou de mesures privilégiant les investissements climatiquement intelligents et d'un niveau adéquat de protection des droits de propriété intellectuelle. Il faudrait en même temps renforcer les capacités des PME dans le domaine des biens et services climatiquement intelligents afin qu'elles puissent devenir des fournisseurs acceptables pour les sociétés transnationales faiblement émettrices de carbone et s'intégrer efficacement aux chaînes de valeur à faible intensité de carbone. Les pays devraient également veiller à ce que tout accord commercial bilatéral ou régional ou accord international sur les investissements auquel ils sont parties ne limite pas indûment leurs possibilités d'action en faveur de la croissance à faible intensité de carbone mais au contraire favorise ce mode de croissance.

18. Les normes et les étiquettes climatiquement intelligentes jouent un rôle essentiel dans la promotion du commerce et des investissements dans les biens et technologies climatiquement intelligents. S'il est couramment admis que les normes peuvent constituer un obstacle non tarifaire de taille au commerce de ces biens et technologies, elles contraignent également les entreprises à fabriquer des produits correspondant aux attentes des marchés et contribuent ainsi à la réduction des émissions de GES. À cet égard, les normes d'efficacité énergétique et de rendement du combustible, les normes minimales de performance énergétique, d'émissions de carbone et les étiquettes informant les consommateurs de l'empreinte de carbone de certains produits ainsi que les codes « verts » du bâtiment, sont importantes. Divers pays ont déjà un système national d'éco-étiquetage comme le programme Eco Mark au Japon, le programme coréen Eco Label et le programme Green Label de Singapour. Tout importantes que soient ces normes et ces étiquettes, il convient de les utiliser de manière conforme aux règles commerciales internationales et non pas comme un outil protectionniste. Les pays devraient également s'efforcer d'harmoniser et de reconnaître mutuellement ces normes, du moins aux niveaux sous-régional et régional.

19. La question du transfert de technologie est cruciale pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et elle est étroitement liée à celle du commerce et des investissements. On a souligné que, dans de nombreux cas, il existait déjà des technologies climatiquement intelligentes mais que celles-ci devaient être perfectionnées et commercialisées. Les pays en développement doivent renforcer leurs capacités à mettre au point ces technologies, à obtenir et absorber celles-ci en fonction de leur niveau de développement. Le transfert de technologie est un processus compliqué qui va souvent de pair avec la nécessité d'attirer les IED mais les transferts ne sont pas automatiques et divers

---

<sup>15</sup> Pour un aperçu complet des questions liées aux investissements étrangers directs dans les biens à faible teneur en carbone, voir : *Rapport sur l'investissement dans le monde 2010 : investir dans une économie à faible intensité de carbone* (publication des Nations Unies, No de vente E.10.II.D.2).

obstacles doivent être surmontés. Ces obstacles sont de divers types : institutionnels et juridiques (notamment droits de propriété intellectuelle), politiques, technologiques, économiques, informationnels, financiers et culturels. La protection des droits de propriété intellectuelle ne semble pas préoccuper outre mesure les pays les moins avancés. Cela dit, il est clair qu'un niveau de protection excessif ne facilite guère le plus souvent des transferts efficaces de technologie quelle que soit celle-ci. Il faut donc trouver un équilibre approprié entre les besoins du pays bénéficiaire et celui du pays fournisseur de technologie. Une solution consiste à convenir d'assouplissements supplémentaires dans les règles commerciales touchant aux droits de propriété intellectuelle, c'est-à-dire l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS)<sup>16</sup> de l'OMC mais il n'y a pas encore de consensus sur ce point.

20. La nécessité des transferts de technologie et de l'assistance financière a dominé les pourparlers mondiaux sur le changement climatique. Étant donné les contraintes de capacité que connaissent les pays en développement, une assistance financière, en particulier, est essentielle, soit dans le cadre d'initiatives plus étendues d'aide pour le commerce, soit en plus de ces initiatives. Il est donc proposé que les initiatives de coopération régionale incluent des modalités relatives au transfert de technologie et à l'assistance financière des économies en développement plus avancées de la région aux économies moins développées dans le cadre d'un partenariat régional élargi dont il est question ci-après.

## V. Coopération régionale et rôle de la CESAP

21. S'il est important d'adopter au niveau national des politiques visant à atténuer les effets du changement climatique, c'est au niveau international que l'on pourra agir avec le plus d'efficacité en la matière. En l'absence de consensus à ce niveau, il y a peut-être de meilleures chances de parvenir à un consensus au niveau régional ou sous-régional. Bien que divers plans volontaires d'atténuation des effets du changement climatique existent déjà au sein d'organisations sous-régionales telles que l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, une approche panrégionale fait encore défaut. Les émissions de GES ne s'arrêtant pas aux frontières, une coopération régionale est indispensable. Un partenariat/accord régional sur la coopération dans les domaines du commerce et des investissements pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets semble donc s'imposer. Un accord régional sur l'atténuation des effets du changement climatique par le commerce et les investissements constituerait le cœur de ce partenariat. Ce partenariat/accord régional comprendrait notamment des mesures en faveur de : a) la libéralisation et la promotion conjointe du commerce et des investissements climatiquement intelligents ; b) l'adoption de normes et de labels industriels et sectoriels de type « climatiquement intelligent » applicables à l'ensemble de la région ; c) une étude sur la faisabilité d'une taxe carbone régionale et d'un système régional d'échanges d'émissions ; d) l'établissement de modalités pour une véritable mise au point en commun de technologies climatiquement intelligentes et leur transfert ; e) la promotion et le ciblage conjoints d'IED dans les technologies climatiquement intelligentes ; f) l'élaboration du cadre de soutien juridique, institutionnel et physique

---

<sup>16</sup> Voir *Instruments juridiques intégrant les résultats du cycle de négociations multilatérales d'Uruguay, tenu à Marrakech (Maroc) le 15 avril 1994* (Publication du secrétariat du GATT, N° de vente GATT/1994-7).

nécessaire et le développement des compétences ; et g) la mise au point d'un mécanisme régional de soutien financier pour les PME climatiquement intelligentes et la croissance climatiquement intelligente en général, puisant du moins en partie dans les réserves internationales considérables de certains pays.

22. Parmi toutes les institutions régionales, la CESAP est bien placée pour contribuer à la conclusion d'un tel partenariat/accord. Le secrétariat a déjà pris diverses initiatives à l'appui du commerce et des investissements dans les biens, technologies et services climatiquement intelligents. Dans le cadre d'un projet élargi de la CESAP concernant la réduction des émissions de carbone financées par la République de Corée, le secrétariat a entrepris un travail de recherche et organisé un colloque régional sur l'économie à faible intensité de carbone : commerce, investissements et changement climatique, à Bali (Indonésie), les 13 et 14 octobre 2010. À ce colloque il a été convenu que le commerce des biens et des technologies climatiquement intelligents et les investissements dans ces deux catégories pourraient jouer un rôle important dans l'atténuation des effets du changement climatique et qu'il fallait éliminer les obstacles à ce commerce et à ces investissements. On y a souligné que les mesures d'atténuation des effets du changement climatique ne devaient pas compromettre les objectifs nationaux de développement et de croissance économique mais être adaptées pour tenir compte des capacités de chaque pays.

## VI. Questions soumises au Comité pour examen

23. Le Comité souhaitera peut-être discuter des questions ci-après :

a) nécessité de prendre les mesures qui s'imposent au niveau national pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et d'en tirer les conséquences pour le commerce et les investissements ;

b) rôle du commerce et des investissements dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en particulier dans l'optique de la promotion du commerce et des investissements dans les biens, technologies et services climatiquement intelligents ;

c) transfert de technologie et de ressources financières appropriées aux pays en développement afin qu'ils puissent surmonter les difficultés créées par les mesures d'atténuation et d'adaptation et les retourner en leur faveur ;

d) modalités de coopération régionale dans le commerce et les investissements dans les biens, technologies et services climatiquement intelligents ;

e) nécessité d'une aide pour le commerce des biens, technologies et services climatiquement intelligents ;

f) rôle de la CESAP dans l'examen de ces questions et de l'élaboration d'un partenariat/accord régional pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en particulier dans la conclusion d'un accord régional sur le commerce et les investissements dans ce domaine.

24. Le Comité souhaitera peut-être aussi discuter des questions abordées dans le présent document, concernant notamment le rôle que pourrait jouer le secrétariat dans le traitement de ces questions.